



Accédez à votre profession... et plus!

AJOUT D'UN CHAMP DE PRATIQUE

Le Collège de l'immobilier du Québec offre aux personnes exerçant déjà la profession de courtier la possibilité d'**ajouter un champ de pratique à leur permis** en suivant les cours reliés au **profil spécifique** de leur choix.

PROFIL RÉSIDENTIEL



Cette spécialisation est composée du cours suivant :

- Rédaction de contrats et de documents (90 h)

Durée :	90 heures (de 2 à 3 mois)
Formule :	En salle, en classe virtuelle, en hybride et par correspondance
Nos services :	<ul style="list-style-type: none">• Accès à une personne-ressource tout au long de votre cheminement pédagogique• Journée Carrière• Activité de validation des compétences de l'OACIQ• Possibilité de s'inscrire à l'atelier de préparation à l'examen de l'OACIQ• Accès au portail étudiant Omnivox

FR + AN

PROFIL COMMERCIAL



Cette spécialisation est composée des cours suivants :

- Finance immobilière (60 h)
- Contrats et documents en courtage commercial (60 h)

Durée :	120 heures (de 2 à 3 mois)
Formule :	En classe virtuelle et en formule hybride
Nos services :	<ul style="list-style-type: none">• Accès au portail étudiant Omnivox

FR + AN

3 CAMPUS POUR MIEUX VOUS SERVIR



Campus de l'Île-des-Sœurs
600, chemin du Golf, Île-des-Sœurs (Québec) H3E 1A8



Campus de Laval
2525 boul Daniel-Johnson, bureau 201, Laval (Québec) H7T 1S9



Campus de Brossard
6300, avenue Auteuil, bureau 135, Brossard (Québec) J4Z 3P2

CONDITIONS D'ADMISSION

En plus d'avoir le droit d'étudier et de travailler au Québec, est admissible à un programme AEC au Collège de l'Immobilier du Québec, toute personne qui satisfait à l'une des conditions suivantes:

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation d'équivalence de niveau de scolarité du secondaire (AENS),
OU
- Posséder une formation jugée suffisante par le Collège.

Pour les étudiants ne satisfaisant pas à ces conditions particulières,

il faut d'abord fournir un relevé de notes officiel, un curriculum vitae, ainsi qu'une lettre de motivation. Le Collège de l'immobilier procédera ensuite à une étude de dossier pour l'admission. Un ou plusieurs tests de classement pourraient être nécessaires lors de l'évaluation du dossier.

Pour les études effectuées à l'étranger,

il faut fournir une étude comparative du *ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion* de votre diplôme ainsi qu'une traduction, au besoin, de ce dernier en français ou en anglais.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Il faut fournir les documents suivants par courriel ou en personne :

Une preuve de scolarité selon les conditions énoncées précédemment. Nous acceptons le diplôme d'études secondaires (équivalent ou plus élevé) ou le relevé de notes officiel.

Une preuve d'identité, seulement l'un des documents suivants est accepté selon le cas :

- le certificat de naissance (grand format) émis par une province canadienne;
- la carte de citoyenneté ou le certificat de citoyenneté (pour les personnes naturalisées);
- le certificat de commémoration de citoyenneté canadienne délivré par Citoyenneté et Immigration Canada;
- la fiche relative au droit d'établissement [IMM 1000] ou la confirmation de résidence permanente [IMM 5292 ou IMM 5688];
- la carte de résidence permanente;
- le visa de travail (pour les résidents temporaires en attente de la procédure d'immigration).

Notez que le passeport, permis de conduire ou carte d'assurance maladie ne sont pas acceptés à titre de pièce d'identité.

Le formulaire d'admission et le contrat de services éducatifs complétés:

Si vous ne les avez pas reçus par courriel ou en personne, vous pouvez les demander en envoyant un courriel à

demande.admission@collegeimmobilier.com.

Veillez noter que seulement les copies des documents sont requises.